

« Lever les obstacles » : une initiative du Fonds mondial pour faire progresser le droit à la santé

Foire aux questions

Qu'est-ce que l'initiative « Lever les obstacles » ?

L'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial est un projet novateur visant à faire face aux obstacles liés aux droits humains engendrés par certaines lois, politiques et pratiques, qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Par le biais de cette initiative, nous avons versé des fonds de contrepartie à effet catalyseur et fourni un soutien technique pour stimuler le développement et la mise en œuvre de programmes nationaux de lutte contre les injustices qui ralentissent encore le progrès de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Pourquoi est-il important de lever les obstacles à l'accès aux services de santé ?

Nous ne pourrions pas mettre fin aux épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme sans nous attaquer aux causes profondes des obstacles liés aux droits humains. Trop souvent, les personnes les plus vulnérables au VIH, à la tuberculose et au paludisme sont celles qui n'ont pas accès aux soins de santé en raison de la stigmatisation liée à la maladie, d'inégalités de genre profondément ancrées et de lois et politiques sévères qui criminalisent et discriminent les populations clés et vulnérables.

Si nous donnons la priorité au démantèlement de ces obstacles à l'accès aux services de santé et à la lutte contre les inégalités qui produisent des exclus, nous créons des environnements propices à la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé et à l'amélioration des résultats en matière de santé. Cela est d'autant plus important dans la conjoncture mondiale actuelle, où les pays sont confrontés à des situations extrêmement difficiles comme le recul des droits humains, des conflits et des pandémies.

Dans quels domaines touchant aux droits humains investissez-vous ?

Il existe plusieurs domaines programmatiques relatifs aux droits humains spécifiques aux ripostes à chacune des trois maladies (VIH, tuberculose et paludisme). Il s'agit notamment de programmes pour des soins de santé et des pratiques d'application des lois non discriminatoires et centrés sur la personne, l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination, la mobilisation des communautés et l'amélioration de l'éducation juridique et de l'accès à la justice.

Pour en savoir plus sur les investissements par maladie, veuillez consulter les notes d'information techniques ci-dessous :

- Élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux [services de lutte contre le VIH](#)
- Élimination des obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux [services de lutte contre la tuberculose](#)
- Équité, droits humains, égalité des genres et [paludisme](#)

Dans quels pays travaillez-vous ?

Nous travaillons actuellement dans 24 pays : Afrique du Sud, Bangladesh, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande, Tunisie et Ukraine. Le Bangladesh, le Burkina Faso, le Nigéria et la Thaïlande ont rejoint l'initiative « Lever les obstacles » à l'occasion du cycle de financement 2023-2025.

Comment mesurez-vous les résultats et l'impact ?

Depuis son lancement en 2017, l'initiative « Lever les obstacles » s'appuie sur [des évaluations de référence, des évaluations à mi-parcours et des évaluations des progrès](#) pour suivre et évaluer les résultats et l'impact des programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits qui entravent l'accès aux services. Les informations issues de ces évaluations ont permis de mesurer les progrès à l'aide d'indicateurs clés de performance. À partir de 2024, tous les pays participant à l'initiative mènent des auto-évaluations annuelles des progrès accomplis pour la mise à l'échelle dans chaque domaine programmatique. Ces informations seront analysées régulièrement, parallèlement à des informations complémentaires, afin de communiquer sur le nouvel indicateur clé de performance E1 décrit en détail dans le [cadre d'indicateurs clés de performance 2023-2028](#). Pour en savoir plus sur les indicateurs clés de performance, veuillez consulter [ici](#) la page du site Web du Fonds mondial consacrée au suivi stratégique.

Quels résultats avez-vous obtenus ?

Les investissements du Fonds mondial dans les programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains ont plus que décuplé dans les pays soutenus par l'initiative « Lever les obstacles », passant de 10,6 millions de dollars US pendant la période d'allocation 2014-2016 à 135 millions de dollars US pendant la période d'allocation 2020-2022.

Les évaluations de l'initiative « Lever les obstacles » fournissent des preuves bien documentées. Par exemple :

Dans 16 des 20 pays, l'échelle et la couverture des programmes ont progressé de plus de 20 % par rapport aux évaluations de base. Globalement, le score moyen des pays participant à l'initiative a augmenté de 76 % pour le VIH et de 256 % depuis l'évaluation de référence pour la tuberculose.

Les 20 pays de la cohorte originale de l'initiative « Lever les obstacles » ont élaboré des plans nationaux pour réduire les obstacles liés aux droits humains ou les ont intégrés aux plans stratégiques nationaux de lutte contre les trois maladies.

Concernant les programmes de lutte contre le VIH, ce sont l'éducation en matière de droits humains et l'accès à la justice qui ont progressé le plus rapidement depuis l'évaluation de référence. L'échelle ou la couverture de tous les autres domaines programmatiques a augmenté également, y compris pour les programmes visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, dont la couverture reste la plus étendue.

En Ukraine, malgré la situation extrêmement difficile liée à l'invasion massive, la mise en œuvre des programmes relatifs aux droits humains s'est poursuivie, avec des adaptations pour répondre aux besoins les plus urgents des patients. Ces programmes ont permis à de très nombreux patients de continuer à bénéficier de services de santé vitaux.

En Côte d'Ivoire, au Bénin et au Sénégal, le programme de formation « Look In, Look Out » (LILO) a entraîné des changements concrets en termes de comportements et d'acceptation des personnes vivant avec le VIH et des populations clés.

Aux Philippines, l'expansion et le renforcement des services parajuridiques ont permis aux communautés de bénéficier d'une assistance juridique en cas d'atteintes aux droits liés à la santé. Par exemple, des membres des communautés ont pu travailler avec des assistants juridiques après avoir été victimes de stigmatisation alors qu'ils recevaient des soins de santé, et pour améliorer l'environnement afin d'encourager les personnes vivant avec le VIH à mieux connaître et faire valoir leurs droits.

En Ouganda, l'initiative « Lever les obstacles » a soutenu une réponse rapide et coordonnée aux risques engendrés par la loi de 2023 contre l'homosexualité, qui comprenait le renforcement des capacités des organisations dirigées par la communauté, des programmes comme le suivi dirigé par la communauté, des ripostes rapides et des services juridiques, ainsi que des mécanismes tels que le Comité pour l'équité.

Comment l'initiative « Lever les obstacles » s'inscrit-elle dans le champ d'action plus large du Fonds mondial, en particulier dans des domaines comme le genre et la participation communautaire ?

La promotion des droits humains, de l'équité en matière de santé et de l'égalité des genres, de même qu'une participation communautaire maximale, sont au cœur des efforts déployés afin de mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme, et jouent un rôle essentiel pour réaliser la santé pour tous. La non-discrimination, l'égalité des genres et la participation significative des communautés touchées sont des principes relatifs aux droits humains qui contribuent à l'efficacité des investissements du Fonds mondial.

Par exemple, les personnes de diverses identités de genre sont confrontées à des niveaux accrus de violence fondée sur le genre, de stigmatisation et de discrimination qui limitent leur capacité à accéder aux services de santé ou à les utiliser. De même, les attentes de la société en matière de masculinité constituent des obstacles pour les hommes et les garçons qui cherchent à se faire soigner. Les communautés qui se heurtent à ces obstacles au sein de la société et dans le contexte des soins de santé sont représentées dans les mécanismes de prise de décision du Fonds mondial pour trouver des solutions à ces problèmes complexes.

Plus précisément, le Fonds mondial accueille des représentants communautaires dans ses structures de gouvernance et investit dans de nombreuses activités de suivi des atteintes aux droits humains dirigé par la communauté, de recherche et de plaidoyer dirigés par la communauté en vue d'identifier et d'éliminer les obstacles. Cette approche intégrée garantit que les personnes les plus touchées par les obstacles liés aux droits humains et au genre peuvent défendre et favoriser directement la mise en place de systèmes pour la santé résistants, accessibles, acceptables et pérennes.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la page <https://www.theglobalfund.org/fr/gender-equality/>

En dehors de l'initiative « Lever les obstacles », quel rôle le Fonds mondial exerce-t-il pour promouvoir les droits humains ?

Les droits humains sont au cœur de la [vision du Fonds mondial](#) pour vaincre le VIH, la tuberculose et le paludisme et bâtir un monde en meilleure santé, plus sûr et plus équitable pour toutes et tous. Le Fonds mondial investit dans les programmes visant à réduire les obstacles liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux

services de santé, dans l'ensemble de son portefeuille. La concrétisation de cette vision fondée sur les droits humains a permis de sauver 59 millions de vies et d'abaisser le taux de mortalité combiné des trois maladies de plus de la moitié dans les pays où le Fonds mondial investit.

À titre d'exemple, les accords de subvention du Fonds mondial comprennent cinq [normes minimales en matière de droits humains](#) que chaque bénéficiaire doit approuver pour recevoir un financement. Ces normes figurent également dans le [code de conduite](#) qui s'applique à tous les récipiendaires de ressources du Fonds mondial. En outre le Fonds mondial intègre d'une manière ferme les principes relatifs aux droits humains – participation, équité, responsabilité et transparence – dans sa façon de travailler, tout au long du cycle de subvention et dans les processus d'élaboration des politiques.

Les orientations fournies par le Fonds mondial pendant le processus de candidature et de mise en œuvre s'appuient sur ces principes.

Que fait le Fonds mondial dans les pays qui ne bénéficient pas des investissements de l'initiative « Lever les obstacles » ?

Le Fonds mondial soutient les programmes visant à éliminer les obstacles liés aux droits qui entravent l'accès aux services de tous les pays, et pas seulement de ceux participant à l'initiative « Lever les obstacles ». Il suit les niveaux d'investissement dans les droits humains à l'échelle de son portefeuille VIH et tuberculose, complétant ainsi la communication de l'information sur ses résultats stratégiques. Dans un premier temps, avec le processus de dialogue au niveau du pays, le Fonds mondial travaille avec les pays pour s'assurer que les communautés et les populations clés participent de manière significative et contribuent par leurs apports aux programmes nécessaires pour lutter contre les trois maladies, notamment en combattant la stigmatisation et la discrimination, en soutenant le plaidoyer de la société civile, en renforçant l'éducation juridique et en améliorant l'accès à la justice.

En outre, les candidats de tous les pays sont encouragés, dans leurs demandes de financement, à donner la priorité aux éléments essentiels des programmes liés aux droits humains énoncés ci-après :

- Les programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés et vulnérables comprennent des interventions visant à réduire les obstacles liés aux droits humains et au genre.

- Des activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination centrées sur les personnes vivant avec le VIH et les populations clés sont mises en œuvre dans les structures de santé, et dans d'autres environnements.
- Des activités d'éducation juridique et d'accès à la justice sont proposées aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés.
- Un soutien est apporté aux initiatives, y compris celles dirigées par la communauté, visant à analyser et à réformer les lois, les politiques et les pratiques criminelles et nocives qui nuisent à une riposte efficace au VIH.
- Les programmes de lutte contre la tuberculose doivent être axés sur les droits humains, sensibles au genre et transformateurs de genre, être orientés par l'analyse des inégalités et mettre en place les interventions connexes, et inclure des activités de réduction de la stigmatisation et de la discrimination des personnes atteintes de la tuberculose et des populations touchées par la maladie, des activités d'éducation juridique et d'accès à la justice, et un soutien à la mobilisation et au plaidoyer communautaires ainsi qu'au suivi dirigé par la communauté pour la responsabilité sociale.
- Concernant le paludisme, les candidats doivent s'assurer que la planification adaptée à l'échelle infranationale tient compte de facteurs autres que l'épidémiologie du paludisme, comme les obstacles liés à l'équité, aux droits humains et au genre, et des facteurs socioculturels, économiques et politiques importants qui influencent le risque au niveau individuel et de la population, ainsi que l'accès aux services de santé et l'implication dans ces services.

Le risque lié aux droits humains et à l'égalité des genres est évalué et, le cas échéant, des mesures d'atténuation sont déployées dans tous les portefeuilles essentiels et à fort impact du Fonds mondial.

Quel est le rôle du partenariat du Fonds mondial dans l'élimination des obstacles liés aux droits humains ?

En définitive, il appartient aux gouvernements, aux communautés et à la société civile des pays de faire les choix politiques, stratégiques et financiers nécessaires pour mettre fin à ces épidémies, et aux partenaires techniques de soutenir leur mise en œuvre. Ces choix sont notamment les suivants :

- élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux et des programmes complets ;
- mener des actions de plaidoyer pour sensibiliser à des questions essentielles dans le contexte du pays ;
- s'engager auprès des communautés pour comprendre les besoins et les défis spécifiques liés aux droits humains et au genre ;

- favoriser des approches centrées sur les communautés afin de garantir que les interventions sont adaptées au contexte et répondent aux divers besoins des populations touchées ;
- évaluer l'impact des interventions, suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et procéder à des ajustements fondés sur des données afin d'optimiser l'efficacité des programmes.

Dans les pays participant à l'initiative « Lever les obstacles », les fonds de contrepartie à effet catalyseur, les données factuelles et l'assistance technique ont montré qu'ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de programmes complets visant à lever les obstacles liés aux droits humains, fondés sur des plans nationaux, et dans l'amplification du leadership et de la voix des communautés.

Compte tenu de l'érosion actuelle des droits humains et de l'égalité des genres à l'échelle du globe, il est plus important que jamais que le partenariat du Fonds mondial investisse dans des programmes élargis visant à éliminer les obstacles et dans le renforcement de la sécurité de tous les programmes, mais aussi qu'il s'appuie sur ses capacités diplomatiques collectives pour promouvoir l'égalité des genres, les droits humains et l'équité et remettre en question les lois, les politiques et les pratiques qui limitent l'impact de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.